

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
1<sup>er</sup> novembre 2017  
Français  
Original : russe

**Assemblée générale**  
**Soixante-douzième session**  
Point 99 l) de l'ordre du jour  
**Désarmement général et complet : application  
de la Convention sur l'interdiction de la mise  
au point, de la fabrication, du stockage  
et de l'emploi des armes chimiques  
et sur leur destruction**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-douzième année**

**Lettre datée du 25 octobre 2017, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint des observations formulées par le Département de l'information et de la presse du Ministère russe des affaires étrangères au sujet du dossier chimique syrien (voir annexe I), ainsi que le texte d'une déclaration publiée par le Ministère russe des affaires étrangères en réponse au projet de résolution soumis au vote par le Conseil de sécurité, le 24 octobre 2017, en vue de prolonger le mandat du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies chargé d'enquêter sur les cas d'utilisation d'armes chimiques en Syrie (voir annexe II).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 99 l) de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

*(Signé)* V. Nebenzia



**Annexe I à la lettre datée du 25 octobre 2017 adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

**Observations émises par le Département de l'information  
et de la presse du Ministère russe des affaires étrangères  
au sujet du dossier chimique syrien**

Le 23 octobre 2017

Ces derniers jours, le Conseil de sécurité a recommencé à porter une attention accrue au dossier chimique syrien, en prévision de la publication, le 26 octobre prochain, du rapport du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies, qui a été chargé d'enquêter sur l'utilisation d'armes chimiques en Syrie, et de l'expiration, le 16 novembre, du mandat dudit mécanisme.

Durant les six mois qui ont suivi l'attaque – hautement médiatisée – perpétrée le 4 avril 2017 à Khan Cheïkhoun, la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en République arabe syrienne et, par la suite, le Mécanisme d'enquête conjoint ont réalisé un travail considérable. Toutefois, leur enquête a été menée exclusivement à distance, et ils ont gardé secrètes plusieurs données d'une importance fondamentale, concernant notamment les sources d'information utilisées, ce qui va à l'encontre de la Convention sur les armes chimiques. La Fédération de Russie a pourtant insisté dès le début sur le fait que, en vue de garantir une enquête aussi objective et professionnelle que possible, il était nécessaire d'envoyer des experts internationaux qui répondent aux normes fixées dans la Convention sur les lieux de l'attaque et dans la base aérienne syrienne de Chaaëirat, d'où provenait, selon les autorités américaines, le gaz sarin utilisé à Khan Cheïkhoun. Durant les mois de mai et juin 2017, l'OIAC nous a assuré qu'elle étudiait la possibilité d'envoyer des spécialistes sur les lieux de l'attaque, en fonction des conditions de sécurité dans la région, avant de finalement décider que cette visite était inutile puisque, selon elle, l'utilisation de sarin ne faisait aucun doute. Le Mécanisme d'enquête conjoint s'est alors rallié à cette opinion. Cependant, le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'ONU a récemment fait savoir au Conseil de sécurité qu'il avait en réalité reçu la garantie que la protection des experts serait assurée mais que ceux-ci avaient simplement décidé de ne pas saisir l'occasion.

La base aérienne syrienne de Chaaëirat est elle aussi au centre d'une certaine controverse. En effet, bien que des membres du Mécanisme d'enquête conjoint aient récemment accepté, au vu de notre insistance, de l'inspecter, ceux-ci se sont catégoriquement refusés à prélever des échantillons en vue de détecter d'éventuelles traces de gaz sarin. Il va sans dire qu'il est peu probable, sinon impossible, que cette approche permette de parvenir à des conclusions valables.

Les États-Unis d'Amérique insistent pour que soit rapidement, voire immédiatement, adoptée une résolution concernant la prolongation du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint. Dans le même temps, ils s'attellent à donner une image erronée de la position défendue par la Russie en prétendant que, si le Mécanisme parvient à la conclusion que le Gouvernement syrien est en tort, Moscou s'opposera à l'extension de ce mandat. Ces déclarations sont absolument aberrantes. En effet, en l'absence de rapport, personne ne sait en quoi ces conclusions consisteront, et il nous semble donc pour le moins étrange que Washington s'évertue de la sorte à vouloir prolonger le mandat du Mécanisme. Par ailleurs, nous avons toujours dit, et maintenons, que notre décision de prolonger, ou non, ce mandat ne

dépend pas de la partie qui sera tenue pour responsable, mais de la qualité de l'enquête et de sa conformité avec les dispositions figurant dans la Convention.

Pour être en mesure de prendre une décision éclairée sur cette question, le Conseil de sécurité doit d'abord étudier le rapport. Cela est d'autant plus vrai que, jusqu'à présent, le Mécanisme d'enquête conjoint n'a fait parvenir au Conseil aucune information de fond sur les activités qu'il a menées pendant l'année écoulée. En résumé, aucun rapport n'a été publié, mais certains s'obstinent à vouloir prolonger le mandat du Mécanisme, ce qui nous semble insensé. Il est nécessaire d'agir conformément aux pratiques existantes, qui veulent que l'on se penche d'abord sur le rapport établi par cette entité créée à la demande du Conseil de sécurité et que l'on prenne, ensuite, une décision concernant une éventuelle prolongation du mandat. Essayons donc de nous abstenir de déclencher, une fois de plus, l'hystérie.

**Annexe II à la lettre datée du 25 octobre 2017 adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

**Déclaration publiée par le Ministère russe des affaires  
étrangères en réponse au projet de résolution soumis  
au vote par le Conseil de sécurité en vue de prolonger  
le mandat du Mécanisme d'enquête conjoint  
de l'Organisation pour l'interdiction des armes  
chimiques et de l'Organisation des Nations Unies**

Le 24 octobre 2017

Le 24 octobre 2017, le Conseil de sécurité a soumis au vote un projet de résolution présenté par les États-Unis d'Amérique, qui voulaient que soit hâtivement prolongé le mandat du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies chargé d'enquêter sur l'utilisation d'armes chimiques en Syrie, avant même que celui-ci n'ait publié son rapport d'activité pour l'année écoulée.

La Fédération de Russie a décidé de voter contre l'adoption de cette résolution, pour des raisons que nous avons invoquées à maintes reprises, tant en public que dans le cadre de nos échanges avec d'autres États membres du Conseil de sécurité, et principalement parce qu'il est impensable de statuer sur une question de cette importance sans avoir pu, au préalable, évaluer les activités menées par le Mécanisme d'enquête conjoint. En effet, en l'absence d'informations sur les résultats obtenus, il est, notamment, impossible de savoir si le mandat devrait simplement être prolongé tel quel, ou s'il faudrait le mettre à jour et le modifier, comme le permet la résolution 2319 (2016) du Conseil de sécurité.

Les Américains, clairement guidés par des motivations personnelles qui sont à mille lieues de celles ayant mené à la création du Mécanisme, ont décidé de procéder à un vote prématuré, contre toute logique et en dépit des procédures suivies depuis bien longtemps par le Conseil de sécurité. Il est dans leurs habitudes d'agir de la sorte, fonçant tête baissée et imposant grossièrement et sans vergogne leur point de vue, sans prendre la peine d'avancer des arguments sensés. Cela apparaît clairement dans la façon dont les accusations de prétendue ingérence de la Russie dans les affaires intérieures des États-Unis sont imposées à la société américaine. Ces pratiques sont également utilisées sur la scène internationale. Ainsi, Damas est arbitrairement accusée de tous les maux tandis que Moscou cherche prétendument à la protéger. Ils n'ont aucun scrupule et mentent à tout-va. Ils tiennent littéralement le Mécanisme d'enquête conjoint, l'OIAC et le Conseil de sécurité à la gorge et font fi non seulement du droit international et des conventions diplomatiques, mais également du bon sens.

Cette façon de procéder porte directement atteinte aux fondements de la diplomatie multilatérale et met en péril les activités menées par les organismes internationaux, dont le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, que les États-Unis s'efforcent de manipuler à leur avantage.

Notre position est extrêmement claire et cohérente : toute personne ou entité coupable d'avoir utilisé des armes chimiques doit être démasquée et punie comme il se doit. Nous avons approuvé la création du Mécanisme car nous espérions qu'il permettrait de faire la lumière sur l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. En 2016, nous avons accepté à deux reprises d'étendre son mandat, lui permettant d'enquêter dans des territoires adjacents à la Syrie et lui conférant une responsabilité de lutte

contre le terrorisme. Nous sommes donc maintenant en droit de savoir ce qui a réellement été fait pour accomplir cette mission. Les enquêtes portent-elles leurs fruits? Répondent-elles aux normes strictes qui ont été fixées dans la Convention sur les armes chimiques? Ne devrait-on pas procéder à certains changements pour rendre le Mécanisme plus efficace? Alors qu'aucune réponse ne nous a été fournie, il nous est demandé de prolonger le mandat du Mécanisme à l'aveugle. Il semblerait que certains craignent qu'un examen en bonne et due forme ne conduise à des conclusions que Washington préférerait éviter.

La Fédération de Russie a toujours été d'avis que le Mécanisme d'enquête conjoint devait s'acquitter de son mandat de façon systématique et méthodique. Un rapport sur ses activités devant être prochainement publié, nous comptons étudier ce document avec attention avant de proposer une marche à suivre.

---